

Rythmes scolaires à Montrouge Une mise en oeuvre dévoyée



Les nouveaux rythmes devaient conduire à une meilleure répartition des heures de classe sur la journée et la semaine, une

meilleure articulation du temps scolaire et périscolaire.

A Montrouge, ce n'est pas le chemin qu'a choisi de prendre la municipalité et plusieurs problèmes se posent concrètement pour les enfants et les familles :

1. La place des études dirigées pour les écoles élémentaires. Etude ou culture, il faut choisir... puisque les études dirigées et les nouvelles activités sont placées aux mêmes heures ! La ville opte donc pour la mise en concurrence entre ces deux services au lieu d'en jouer la complémentarité et d'offrir un vrai moment d'épanouissement en favorisant la culture, la citoyenneté, le sport ou les arts.

Garder l'étude de 17 h à 18 h aurait permis que les enfants se mobilisent de façon plus constructive sur cette plage horaire.

2. Le choix d'une pause méridienne de 2 heures. Une pause méridienne plus large aurait permis d'y intégrer une partie des nouvelles activités périscolaires et un accès généralisé au bénéfice de tous les enfants tout comme un meilleur respect des rythmes d'apprentissage. En effet, les élèves ont en moyenne un pic d'attention au plus haut dans l'après midi vers 15h30 et c'est justement l'heure (15h45) à laquelle on les libère !

3. La question de la cantine du mercredi. En refusant d'organiser la restauration scolaire le mercredi, la ville met en difficulté les familles. Il n'y aura pour elles que 2 solutions, soit s'organiser pour récupérer leurs enfants à 11h30, soit inscrire leurs enfants au centre de loisirs du mercredi pour pouvoir bénéficier de la cantine, une dépense contrainte donc et un afflux prévisible d'inscriptions au centre de loisirs.

4. Le coût des nouvelles activités périscolaires. On ne sait pas grand-chose sur leur contenu mais par contre on sait que leur coût sera finalement supporté par les familles. D'autres financements possibles (CAF, emplois d'avenir...) n'ont même pas été explorés et le budget municipal ne prévoit rien explicitement pour cette réforme.

5. Refus d'élaboration d'un Projet Educatif Territorial. Mobiliser seulement le personnel communal de la filière animation est largement insuffisant pour répondre aux besoins de mise en place des nouvelles activités périscolaires. La sollicitation du tissu associatif local aurait pu être développée dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (PEDT), véritable outil de collaboration locale rassemblant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation, notamment les associations à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique, les équipements culturels de la ville (conservatoire, médiathèque, centre culturel). Ce PEDT aurait pu contribuer à une politique de réussite éducative et à la lutte contre les inégalités scolaires. C'est le choix fait par une très large majorité de villes dans les Hauts-de-Seine, mais pas à Montrouge...



La lettre
des
Socialistes
de Montrouge.

Rédacteurs :
(pour ce numéro)
Dominique ARMANO
Daniel BRUYERE
Michèle OUZIEL
Joaquim TIMOTEO

MONTROUGE

LOCAL DU PS VANDALISÉ

Les socialistes de Montrouge dénoncent avec la plus grande fermeté cet acte de vandalisme. Une plainte contre X est déposée au commissariat pour dégradations.



— L'ÉGALITÉ —
FEMMES = HOMMES
 en France
 #égalitéFH octobre 2014

16^{ème} PLACE MONDIALE
 au classement du Forum économique mondial sur l'égalité femmes-hommes
+ 2,9 PLACES EN 1 AN

DANS LE DETAIL

- 1^{ère} Pour l'égalité dans l'ÉDUCATION
- 1^{ère} Pour l'égalité dans LA SANTÉ
- 4^{ème} Pour l'égalité au GOUVERNEMENT

L'ACTION CONTINUE

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET SALARIALE
 sanctions pour les entreprises ne respectant pas l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

ACCÈS DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS
 DANS TOUTES LES SPHÈRES DE LA SOCIÉTÉ
 exemple: part des femmes dans les conseils d'administration des entreprises du CAC40
 2009 11,3% → 2014 30,3% → ENCORE PLUS

CONTRE TOUTES LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
 un service d'accueil téléphonique gratuit et disponible 7 jours sur 7 pour qu'aucune violence ne reste sans réponse
VIOLENCES FEMMES INFO 3919

La rentrée scolaire en chiffres



RÉSULTATS DU BAC 2014

Belle réussite pour les lycéens du Lycée M.Genevoix

Bac L : 100% / Bac ES : 90%

Bac S : 80% / Bac SMTG : 93%

50€ en moins par élève

C'est l'aide que la Ville de Montrouge perdra à compter de la rentrée 2015-2016. En effet le soutien financier apporté par le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires est prolongé mais à la condition que les villes mettent en place un projet éducatif territorial (PEDT). Comme Montrouge refuse de le faire, ce financement est donc perdu pour la ville. Sur la base de 4 000 élèves, ce sont donc près de 200 000 € qui seront perdus. C'est cela être bon gestionnaire des deniers de la Ville ?

+30%

C'est l'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours de recrutement des enseignants en 2015. 11 700 postes pour le 1er degré et 13 000 postes pour le 2d degré.

"Inventons ensemble le nouveau progressisme !"

« Etre capable de porter un projet de société, dire ce qu'est un socialisme moderne, ce n'est pas un débat secondaire, c'est essentiel. Et vital. Il faut répondre à ce qu'est le socialisme, en quoi il est la réponse moderne, quel type de société il veut promouvoir, qu'est-ce que l'égalité, l'émancipation, la liberté, la laïcité aujourd'hui. Quelle est notre vision de l'Europe au moment où les critères d'après crise vont céder le pas aux critères de sortie de crise. »

Par ces mots, le Premier secrétaire, Jean- Christophe Cambadélis, invite les socialistes à « reconstruire ensemble » leur identité.

États généraux des socialistes
 29 août - 6 décembre 2014

L'objectif de ces États généraux est de permettre au Parti socialiste de relever les défis d'un monde qui vit une mutation historique, de redonner de la force à l'idée de progrès, moteur de la gauche et du socialisme démocratique, d'incarner une force propulsive dans la vie démocratique du pays. Pendant 100 jours, l'ensemble des militants et sympathisants ont pu prendre la parole et participer ainsi à notre renouveau.

3 questions à

Julie

Sommaruga

députée de Bagneux-Malakoff-Montrouge



Comment se traduit la priorité donnée à l'école depuis 2012 ?

Après avoir été abandonnée par la droite pendant 10 ans, l'école est enfin redevenue la priorité n°1, notamment avec la loi de refondation de l'École. Les actes sont là : 22 000 enseignants supplémentaires à la rentrée 2014, rétablissement de la formation des enseignants, retour à la semaine de 5 jours, développement du dispositif « plus de maîtres que de classes », renforcement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans... En 2015, l'école est d'ailleurs le premier poste budgétaire de l'Etat, devant la dette, avec un budget en hausse de 2,4 %.

Quelles sont les prochaines réformes envisagées dans l'éducation ?

L'arrivée de Najat Vallaud-Belkacem, première femme ministre de l'Education nationale, s'inscrit dans la continuité de ses prédécesseurs. Il est donc naturel qu'elle mène à bien les réformes déjà engagées : nouvelle éducation prioritaire, refonte des programmes scolaires et de l'évaluation, accompagnement des élèves en situation de handicap, etc. L'année 2015 verra également le lancement de la réforme du collège, ainsi que la pérennisation de l'aide allouée aux collectivités pour la mise en place d'activités périscolaires. La Ministre souhaite enfin porter une attention toute particulière au numérique, aux liens entre l'école et le milieu professionnel, ainsi qu'au rôle des parents.

Pourquoi avoir associé les parents d'élèves de la circonscription à la mission d'information sur les relations entre l'école et les parents ?

J'ai pris l'engagement d'associer automatiquement les acteurs locaux aux réformes engagées en organisant des tables-rondes thématiques et je tiens à le respecter. Celles organisées dans les villes de la circonscription sur les relations entre l'école et les parents ont permis des échanges particulièrement enrichissants et l'émergence de propositions constructives que j'ai tenues à relayer. Cet engagement continue aujourd'hui avec les acteurs associatifs dans le cadre de la mission d'enquête sur les difficultés du monde associatif à laquelle j'appartiens.

Budget de la sécurité sociale Garantir l'efficacité et la justice de notre modèle social

Préserver la politique familiale et renforcer la justice sociale

Préserver l'universalité de la politique familiale

👉 2.5 milliards € supplémentaires au bénéfice des familles depuis 2012

Rétablir l'équilibre de la branche famille


👉 Modulation des allocations familiales pour les 11% de familles les plus aisées

Renforcer l'aide aux familles les plus en difficulté

👉 +25% de hausse pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS) pour 3 millions de familles et leurs enfants d'ici 2017
👉 +25% de l'allocation de soutien familial pour 750 000 familles monoparentales
👉 +50% du complément familial pour 358 000 familles nombreuses

Des finances publiques maîtrisées

3 milliards de réductions de déficit de la Sécurité sociale (depuis 2012)

 Mutualisation des achats entre hôpitaux

 Développement de la chirurgie ambulatoire

 Soutien aux médicaments génériques

Garantir à tous un égal accès aux soins



Faire des "franchises" médicales pour les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS)



+ de places pour les établissements accueillant les personnes âgées et handicapées



Généralisation du tiers payant pour tous les Français d'ici 2017



Aide à l'installation des médecins pour lutter contre les déserts médicaux

A Montrouge, agir pour le logement

CONSEIL MUNICIPAL
Les élus socialistes

La crise du logement en Île-de-France constitue une préoccupation quotidienne majeure pour de nombreux ménages.

A Montrouge, de nombreux habitants rencontrent des difficultés à rester sur la commune du fait des prix d'acquisition des logements et du niveau des loyers.

Il nous paraît souhaitable que le dispositif de l'encadrement des loyers intégré dans la loi ALUR et dont l'application a été limitée à la ville de Paris, soit étendu à l'ensemble de la future Métropole du Grand Paris. C'est pour cela que nous soutenons l'initiative prise par plusieurs parlementaires franciliens, signataires d'un courrier au Premier Ministre.

“ Monsieur le Premier ministre,
Vendredi 29 août, vous avez déclaré lors d'une conférence de presse que le dispositif d'encadrement des loyers, tel que prévu par la loi ALUR, ne sera appliqué à titre expérimental qu'à Paris et qu'il ne sera pas étendu aux autres agglomérations concernées tant qu'un bilan sur sa mise en œuvre n'aura pas été réalisé.
L'application du dispositif prévu par la loi implique incontestablement pragmatisme et progressivité car, comme vous l'avez-vous-même indiqué, le dispositif présuppose une collecte des données et peut générer des incertitudes pour les investisseurs. Ce n'est pas le cas dans la future Métropole du Grand Paris puisque la Région dispose de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP).
L'expérimentation de l'encadrement des loyers à l'échelle de la future Métropole du Grand Paris nous semble donc non seulement possible mais aussi souhaitable puisque le logement est un axe majeur de la Métropole. C'est pourquoi nous proposons que le cadre de l'expérimentation de l'encadrement des loyers couvre également la zone dense, sans que cela ne retarde l'application du dispositif au niveau parisien. ”

Retrouvez les signataires sur www.psmontrouge.net



Joaquim TIMOTEO
Conseiller municipal,
Conseiller communautaire
Commission travaux, urbanisme,
environnement
Commission d'appel d'offres
Commission de délégation de
service public
Commission consultative des
services publics locaux



Dominique ARMANO
Conseillère municipale,
Comité consultatif des affaires
culturelles et des spectacles
Comité consultatif des centres
de loisirs
Caisse des écoles

LOI ALUR

Mesures pour les locataires

La loi ALUR pose le principe selon lequel les honoraires de mise en location d'un logement sont à la charge exclusive du bailleur (jusqu'ici, les frais de location étaient essentiellement à la charge du locataire), à l'exception de quatre prestations que les agents immobiliers doivent maintenant facturer conjointement au bailleur et au locataire (visite du logement, rédaction du bail, constitution du dossier, réalisation de l'état des lieux).

Depuis la mi-septembre, le plafonnement des frais d'agence qu'on leur fait payer au moment de la signature du bail, prévu dans la loi Alur, entre en vigueur.
De véritables économies pour les locataires en perspective.

PLAFONNEMENT DES FRAIS D'AGENCE POUR LES LOCATIONS

À Paris

À louer deux pièces 40m²
972€

Frais d'agence à régler par le locataire
à partir du 15 SEPTEMBRE 2014

~~1000€~~
600€*
soit une réduction de
-40%

~~960€~~
480€*
soit une réduction de
-50%
Si l'état des lieux est fait entre
les deux parties sans l'agence

À Montrouge

À louer studio 20m²
424€


Frais d'agence à régler par le locataire
à partir du 15 SEPTEMBRE 2014

~~430€~~
300€*
soit une réduction de
-30%

~~430€~~
240€*
soit une réduction de
-45%
Si l'état des lieux est fait entre
les deux parties sans l'agence

Nous contacter


contact@psmontrouge.net


PS - Montrouge
108 Avenue Henri Ginoux
92120 Montrouge

Nous suivre


[psmontrouge](https://www.facebook.com/psmontrouge)


[@Psmontrouge](https://twitter.com/Psmontrouge)
www.psmontrouge.net

